



## **Compte-rendu UNSA du CT du 25.09.2012**

### **Présidence 9 h**

Présentation de J-F Molter, DGS adjoint, qui a une formation d'ingénieur et un cursus de droit et qui vient de la région où il était en charge de la formation et a donc une certaine expertise en la matière.

#### **1. Informations du Président**

La situation budgétaire est préoccupante. Nous n'avons pas d'informations du Ministère sur le financement du GVT en 2012 (qui représente environ 45 millions d'euros au national dont 3,5 M€ pour l'UL) ; ni sur la réserve de précaution de 2 millions de l'UL (70 M€ au national) imposée par le MESR : à savoir peut-on la dépenser ou pas.

Le Ministère ne s'est pas positionné sur le budget 2013, mais, de toute façon, il n'est pas concevable qu'il baisse le budget des universités (baisse de 7% en dehors du MEN ET MESR).

Il y aura 1000 créations d'emplois pour les Universités, fléchés au niveau Licence et pour les filières déficitaires. Mais l'équipe espère que ce n'est pas seulement un effet d'annonce, car s'il n'y a pas de financement du GVT (3,5 M€ pour l'UL) cela ne servira à rien.

Un Directoire a eu lieu le 5/09 au sujet du contrat pluri-annuel 2013-2017.

Le document initial a été adressé aux VP, DGS et directeurs de Pôles Scientifiques et Collégiums qui doivent animer la co-construction du projet. Tout le monde doit contribuer à ses différents axes. La version consolidée sera présentée aux instances : CT, Sénat et CA.

Les 3 principaux sont : Faire dialoguer les savoirs, travailler ensemble pour construire une université ambitieuse et responsable (Construction de l'UL) et conjuguer proximité et excellence.

Le tableau qui résume les différentes actions n'a pas été donné aux membres du CT.

Une réunion avec le Ministère au sujet du contrat de site a eu lieu mais quelques incertitudes existent (4 sites font partie de la 5ème vague : Lorraine, Alsace, Corse et Avignon), car les projets de sites y sont très différents.

Il y a donc un flou sur la méthodologie pour l'instant.

L'UNSA demande si cela va remettre en question l'offre de formation.

Le Président répond que c'est possible pour l'habilitation à délivrer les diplômes, par exemple les mentions avec avis défavorables ou réservés. Pour la recherche le Ministère est plus en lâché prise et nous avons beaucoup plus d'autonomie.

Il faudra maîtriser l'offre de formation en termes de coûts et d'affichage, car les moyens ne sont pas extensibles.

Des problèmes vont se poser sur la mise en œuvre, si l'on introduit des nouvelles pédagogies. Par exemple, la formation à distance diffère des Cours Magistraux et Travaux Dirigés traditionnels et fait évoluer les formations dans ses modalités et ses moyens. L'enjeu, c'est comment réussit-on ainsi à inculquer un savoir et des compétences à un étudiant.

L'UNSA demande si les projets de formations innovantes vont être à nouveau soumis au Ministère ?

Le Président explique que comme la vague dure 5 ans, il n'est pas raisonnable de tout figer et qu'il y aura forcément des possibilités d'évolution.

## **2. Approbation du PV de février 2012**

Un gros retard dans les PV dû au départ de la secrétaire du CT doit être résorbé.

VOTE : 7 Pour et 3 abstentions d'élus qui n'étaient pas présents à ce CT du 29 février.

## **3. Octroi de la compétence en matière de répartition des emplois et des crédits aux directeurs de pôles scientifiques (PS)**

Le décret de l'UL indiquait qu'il était envisageable de déléguer des compétences en matière d'emploi et de crédits le cas échéant aux directeurs de PS, afin de permettre une symétrie entre Pôles Scientifiques et Collégiums.

Au cours de la construction de l'UL, L'UNSA s'est grandement inquiétée sur la strate supplémentaire Pôles Scientifiques-Collégiums non régie par le code de l'éducation que le statut de grand établissement permet. Ici on nous demande d'avaliser la prérogative des Pôles en matière de répartition des emplois. Plusieurs remarques s'imposent :

Cette prérogative laisse entendre que les UFR n'auraient plus la compétence de gérer la dimension recherche des profils,

- Cela va contre la loi, les UFR ont compétence en matière de Recherche
- Le sentiment que les membres des composantes ne seraient compétents que sur le versant formation et les membres des laboratoires uniquement sur la dimension recherche, or ce sont les mêmes acteurs...
- Aussi, ce qui caractérise l'enseignement supérieur universitaire, c'est que l'enseignement se fait par et au moyen de la recherche ; en dissociant recherche et enseignement dans le processus de profilage on court le risque d'avoir des enseignants-chercheurs qui assurent des enseignements dans un autre champ que celui dans lequel ils font leur recherche, donc cela risque de remettre en question la qualité de notre offre de formation, en outre cela risque d'aboutir à des profils aberrants qui ne déboucheront sur aucun recrutement
- Les Pôles Scientifiques sont constitués de laboratoires dont les périmètres sont mouvants contrairement aux Collégiums
- Concrètement comment va s'organiser la concertation nécessaire?

Au vu des réponses, on note la volonté de donner du pouvoir aux Pôles Scientifiques, au risque de générer des conflits.

Le Président revient sur l'historique et sur les crédits qui n'étaient pas gérés par l'établissement pour la recherche avant 2007. A présent le périmètre des laboratoires est stable et des entités préexistaient avant les Pôles Scientifiques. Au sein d'un même laboratoire, les enseignants appartiennent à plusieurs Collégiums mais à un seul Pôle. Il faut que ces Pôles Scientifiques s'expriment en matière de recherche.

Une liste d'emplois susceptibles d'être vacants sera adressée à l'ensemble des Collégiums et des Pôles Scientifiques et des propositions de classement seront faites. Le Président pense qu'à 90%, il y aura accord sur le classement et débat sur 10% (comme c'était déjà le cas avant).

Pour ce qui concerne l'organisation, avant il y avait discussion dans les UFR puis la décision revenait au central. Maintenant on aura UFR, Pôles Scientifiques et Collégiums, Directoire et central.

Pour le président, le fait que les conseils se prononcent est un gage de qualité : cela reflète la subsidiarité et les labos doivent s'exprimer par une autre voie que les UFR qui ne font pas de politique de la recherche. Pour lui, il faut être au plus près des acteurs.

Sauf que pour nous, Collégiums et Pôles Scientifiques sont assez éloignés et que ce sont des entités en construction, dont les missions restent encore floues pour beaucoup d'acteurs.

Pour le Président, la procédure est claire : pour enseignants-chercheurs Pôles Scientifiques et Collégiums interviendront, pour les BIATSS ce seront soit les Collégiums ou les Pôles Scientifiques ou les deux quand l'affectation concerne à la fois l'enseignement et la recherche.

On peut noter, qu'il n'y a pas de CR de conseils de Collégiums sur l'ENT et qu'il est donc difficile de savoir ce qui s'y passe.

Le Président rappelle que maintenant, ils ont leur lettre de mission. De plus, les directeurs d'UFR et de labos font partie de ces conseils, donc ils peuvent faire remonter des avis en conseils sans souci.

L'UNSA explique qu'il y a moins d'un an ½, lors de la discussion sur le décret de l'UL, elle avait demandé des explications concernant le rôle des Collégiums et des Pôles Scientifiques qui semblait préfigurer d'une séparation de l'enseignement et la recherche. D'autant qu'à l'époque, on avait débattu sur le R d'UFR qui avait failli disparaître. Il nous avait été clairement expliqué que le Pôle Scientifique serait juste un lieu d'animation de la recherche. Elle constate en plus que l'on demande l'avis du CT sur quelque chose qui impacte directement le point 10 suivant de l'ordre du jour (campagne des emplois 2012/2013).

Le Président explique qu'il a toujours défendu l'idée d'une politique de la recherche dans les Pôles Scientifiques pendant sa campagne, et qu'il ne va pas plus loin que le décret. Le message que l'on envoie à la recherche si on vote contre sera fort nous dit-il.

Justement, le message que nous souhaitons faire passer et un message de concertation nécessaire entre les deux axes indissociables de l'enseignement et de la recherche. Pour éviter les tensions et les écueils supplémentaire en cette période de construction de l'UL, il nous paraît souhaitable de prendre un peu de temps. L'UNSA propose sans a priori que le Sénat s'empare de cette question importante de la place de l'enseignement et de la recherche.

VOTE

CONTRE 8 (UNSA-SUP –RECHERCHE, UNSA SNPTES, FSU, CGT, FO)

ABSTENTION 2 (SGEN et UNSA-A&I)

#### **4. Emplois de personnels enseignant du second degré.**

Un tableau de 3 pages est distribué en séance avec transformation, gel, ou publication du poste sans argumentaire.

Nous avons ressenti un moment de flottement intense sur le sujet. On nous explique que la campagne a été lancée cette année fin juillet et que donc la procédure n'est bien entendu pas satisfaisante. Nos demandes d'explications concernant la raison des choix de publication ou non, de gel de poste sont restées pour la plupart sans réponse. Le président propose alors de ne voter que sur les postes mis à publication.

Nous n'étions pas à même de nous prononcer correctement, car qui dit choix de postes publiés, sous-entend que d'autres ne le sont pas et seront donc gelés, mais pour quelles raisons ?

VOTE

Refus de vote 1 (CGT)

ABSTENTION 9

#### **5. Règles instituant la CCPANT**

Un règlement de la CCPANT est proposé ce jour. Nous avons regretté que les membres du groupe de travail CCPANT n'aient pas été destinataires préalablement du document.

Au GT du 3 juillet, il avait été dit qu'il devait y avoir un retour, mais il n'y en a pas eu.

Il est fait état d'un certain nombre de coquilles dont la mention au « ...désigné par le président de chaque université... ». La référence dans ce texte à l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisation Oriental) nous semble hors contexte. Enfin, nous demandons un éclaircissement sur le fait que le Président ait droit de vote ou non.

Le Président indique que ce n'est pas le cas et que cela sera précisé dans le texte.

Sous réserve de modifications

VOTE POUR 10

#### **6. Procédure de l'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES)**

Elle doit être discutée en CS l'après-midi, notamment le recourt à l'instance nationale pour cette année. Après, différents scénarios seront proposés par le CS. Pour information, le Ministère a confirmé que son comité d'expertise sera maintenu.

#### **7. Référentiel**

Sera traité avec le point 9 sur les GT

#### **8. Suivi des avis du CT**

Les avis favorables du CT concernant la mise en place d'un CHSCT et la fin de deux concessions de logement ont été confortés par le CA.

#### **9. Retour sur les GT**

M. Delignon fait une présentation du contexte des groupes de travail mis en place. Le calendrier est serré mais la convergence de notre mode de gestion est nécessaire pour réduire les disparités au sein des services. 4 GT se réuniront 4 fois et doivent produire des scénarios qui seront présentés aux conseils. Deux de ces réunions ont déjà eu lieu.

#### GT Indemnitare BIATSS

M. Delignon indique que quatre idées ressortent de ce GT :

- Un besoin de transparence et d'équité des situations
- Un alignement des primes possibles par grade
- Une harmonisation par grande catégorie possible
- Les contractuels et titulaires sont concernés

Pour l'instant, on parle uniquement des primes statutaires, la NBI, la PFI et le reste seront abordés en 2013. On tente de trouver une cible par grade : ceux qui sont en dessous seront alignés et ceux qui

sont au-dessus seront « gelés » pour l'année 2013. Ensuite, il pourrait être envisagé de réduire progressivement certaines primes pour permettre d'atteindre une valeur cible commune plus élevée. On peut cibler la prime modale (touchée par le maximum), moyenne ou médiane (50% au-dessus, 50 % en dessous), rechercher le taux 5 interministériel (demandé par l'UNSA) ou encore faire un hybride : taux 5 pour les C et différent pour les B et les A.

L'UNSA regrette que seul l'aspect prime statutaire soit abordé. Elle est bien entendu consciente que 4 réunions ne peuvent permettre de traiter l'ensemble du régime indemnitaire et s'interroge sur l'urgence de prendre des décisions pour le 1<sup>er</sup> janvier, d'autant qu'un CT exceptionnel pourrait être amené à siéger pour traiter des primes de fin d'année 2012.

Le président indique qu'il s'est engagé auprès des personnels pour harmoniser les primes au premier janvier 2013 pour des raisons d'équité. Les autres aspects pourront continuer à être traités par la suite.

L'UNSA le comprend, mais constate que de toute façon cette harmonisation ne sera que très partielle, alors pourquoi ne pas se donner 6 mois de plus pour traiter le régime indemnitaire dans son ensemble, avec effet rétroactif au 1 janvier, d'autant qu'il ne semble pas possible à l'heure actuelle de connaître les marges budgétaires et donc les moyens de cette politique.

Le président ne souhaite pas un effet rétroactif, mais une action au premier janvier même si elle doit être améliorée en cours d'année.

L'UNSA explique que les marges de manœuvre étant semble-t-il faibles, le seul moyen d'aboutir à une revalorisation de la prime minimale des personnels au taux 5 interministériel passe par l'intégration dans le projet de l'ensemble des leviers du régime indemnitaire (Primes statutaires, PFI, PFR, Indemnités, NBI...), ce qui est le mandat de ses élus. Elle prend notamment pour exemple la valorisation des fonctions qui peuvent être reconnues par plusieurs sortes de primes ou traitements, voire même cumulées. S'il ne s'agit dans cette première étape que de réduire la grande disparité de primes entre corps, grade et statut des personnels des ex-universités il suffit peut-être de déterminer la somme que l'UL peut raisonnablement mettre dans ce projet de façon soutenable et d'augmenter progressivement les primes des personnels en commençant par les plus basses de chaque corps, grade et statut.

Le Président qui doit partir pour une autre réunion reprend la parole pour aborder le GT sur le référentiel et le point 6 de l'ordre du jour.

#### GT Référentiel enseignants

Mme Roizard indique que le groupe sur le référentiel a travaillé sur les heures complémentaires, les activités des enseignants-chercheurs à quantifier au plus juste. Le règlement devra conserver de la souplesse. Le budget des composantes pourra être sollicité. Il sera nécessaire de faire des choix politiques pour valoriser certaines activités par rapport à d'autres (par exemple la formation à distance) et tout cela dans le cadre d'une enveloppe budgétaire.

Le Président indique qu'effectivement ces choix auront des répercussions sur les heures complémentaires.

Il est proposé de plafonner les heures complémentaires, ce qui était déjà le cas dans certaines des ex Universités : UHP plafond à 96h, UPVM à 200 h (pas de plafond à Nancy2 ni à l'INPL).

Le message doit être clair : les E/C doivent avoir le temps de faire de la recherche, ce qu'un trop grand nombre d'heures complémentaires ne leur permet plus.

Le président indique que de nombreux engagements ont déjà été pris cette année (maquettes) et qu'il n'est pas raisonnable de réduire de façon drastique ce nombre d'heures, car cela aurait un effet anxiogène, même si il rappelle qu'il est toujours possible de demander des dérogations.

Le président propose donc de voter sur la proposition suivante : une limitation à 192 h pour 2012-2013 et à 96 h complémentaires pour 2013-2014.

VOTE POUR : 10

Cela permettra de rediscuter du service des personnels.

Le président quitte la séance

#### GT ARTT

Mme Gurtner explique que le groupe de travail a décidé de commencer à traiter le cas général avant de s'attaquer aux cas particuliers. L'ARTT sera mise en place officiellement en janvier avec une adaptation possible jusqu'en septembre 2013.

De grands principes ont été acceptés :

- Annualisation du travail à 1607 h pour tous les personnels BIATSS
- Notion d'activité variable au cours de l'année (il faudra prévoir des bornes haute et basse) avec des cycles de travail différenciés (semaines à plus ou moins d'heures selon les pics d'activité)
- L'individualisation du temps de travail (plages d'horaires variables), travail à temps plein sur 9 demi-journées possible selon les contraintes de service
- L'enregistrement du temps de travail (Système de comptage automatisé)

Il faut à présent savoir quelles sont les heures à faire et sur combien de jours

#### GT Contractuels

Mme Roizard indique qu'il y a 838 BIATSS contractuels dont 269 CDI à l'Université et 954 enseignants avec des réalités très différentes (154 régime général des non titulaires, autres : PAST...)

Quatre groupes ont été recensés :

- CDI existants
- Agents recrutés en CDD sur projets de recherche
- Agents recrutés sur des métiers qui ne se retrouvent pas dans le référentiel des BAP
- Agents recrutés pour des remplacements ponctuels

Quatre chapitres à aborder : le recrutement, le déroulement de carrière, la mobilité et la fin de contrat

La GT a travaillé sur le premier chapitre.

L'UNSA souligne qu'il reste encore énormément de travail.

### **10. Campagne d'emplois 2012/2013 : hors campagne des emplois des personnels du second degré**

C. Roizard explique les grandes lignes de la campagne.

Une liste des postes vacants a été adressée aux Pôles Scientifiques et aux Collégiums. Puis un dialogue doit avoir lieu au sein des conseils pour décider d'un classement qui remontera en Directoire.

Le redéploiement entre Collégiums et /ou Pôles Scientifiques n'est pas possible cette année mais cela pourra être fait au sein d'un Pôle Scientifique ou d'un Collégium.

Il ne pourra pas y avoir d'augmentation de la masse salariale qui doit être identique ou inférieure.

La part des enseignants-chercheurs par rapport aux enseignants ne doit pas diminuer.

Enfin, il n'y aura pas de création de postes en Catégorie C.

L'UNSA demande pourquoi.

F.Noël explique que l'UL ne souhaite pas de repyramidage vers le bas, mais donne priorité au passage vers le B pour revaloriser les collègues de C qui font du travail de B.

Concernant le calendrier, la remontée doit être faite pour le 29 octobre.

Suite à une remarque concernant les C et « qui fera le travail ? », F.Noël souligne qu'il n'y aura pas de disparition de C mais seulement pas de créations.

L'UNSA regrette la formulation utilisée qui « ne souhaite pas de création de poste de catégorie C ».

C.Roizard remarque qu'une lettre de cadrage explicite tout cela.

L'UNSA constate une fois de plus que le CT n'a pas eu de documents de travail. Ce qui est malheureux, car pour une fois ils étaient prêts dans les temps (envoyés aux Pôles Scientifiques et Collégiums le 17 septembre).

L'heure tardive nous oblige à reporter l'analyse du projet de sommaire du bilan social. Cependant pour avancer, F.Noël nous demande de faire remonter nos remarques.

Le point sur les concours sera également fait au prochain CT.

## 11. Questions diverses CGT/FO/FSU

### Réponses de F.Noël

1. **Externalisation** : pourrions-nous disposer d'un bilan concernant les services externalisés (4 ex-établissements et UL) ?

Oui, un document récapitulatif vous sera communiqué prochainement.

2. **Locaux syndicaux** : pourrions-nous disposer de la liste (et adresses) de ces locaux sur les différentes plateformes de l'UL (+modalités d'accès = contacts, clés ...)

Une liste récapitulative sera mise à votre disposition.

3. **Liste expression-libre** : pourquoi cette liste n'est-elle pas visible sur l'interface SYMPA <https://listes.univ-lorraine.fr/> au même titre que toutes les autres ? Et pourquoi n'est-elle pas paramétrée comme l'était celle de Nancy 2 : mode « confirm »

Ces questions vont être posées à la Direction du Numérique.

Cela permettra aux gens qui demandent le désabonnement de se rendre compte qu'ils s'adressent à tous les personnels peut-être.

4. **Emplois fonctionnels** : Pour faire suite à une question diverse déjà posée au CT du 26/06 (mission médiation / emplois fonctionnels) : vous avez nommé un « médiateur », qu'en est-il des 3 autres (délégation relation de travail + CHSCT - délégation processus opérationnel et réglementaire +

délégation procédure et processus administratifs). Quelles seront leurs missions exactes ?  
Les fiches de postes vont nous être transmises.

NB : ont été nommés

Délégué aux relations et aux conditions de travail : Corinne SCHUMPF

Délégué à la vie institutionnelle : Odile THIBIER

Délégué aux processus opérationnels : Jean Yves RIVIERE

Mission de médiation des personnels : Arlette LEBLAY

Délégation d'aide au pilotage et à la qualité : Sabine GOULIN

5. **Action sociale :**

a. les fêtes de Noël organisées traditionnellement par les ex-universités sont-elles maintenues cette année sur chaque plateforme ?

Oui

b. Un message posté sur la liste expression libre nous a interpellés : les plafonds pris en compte pour les prestations sociales n'ont-ils pas été harmonisés à l'échelle de l'UL ?

Ils seront harmonisés pour 2013.

6. **CT et conclusions des groupes de travail :** Comment seront présentés au vote du CT les différents scénarii issus des groupes de travail (nous souhaitons un vote sur chaque proposition) ?

Pas de réponse, le Président y répondra la prochaine fois.

7. **Loi Sauvadet :**

Lors du CT du 26 juin dernier, la question suivante avait été posé à M. le DRH :

« Dans sa circulaire du 24 mai, le MESR demande aux établissements un nouveau recensement des agents contractuels CDIés d'une part, titularisables d'autre part avant le 30 juin. Cette enquête va beaucoup plus loin que les autres : les établissements doivent en effet prévoir pour chaque corps, et pour chacune des 4 années qui viennent, le nombre de postes que l'établissement prévoit d'ouvrir au recrutement réservé (et cela dans le cadre de 3 hypothèses). Nous souhaiterions avoir des informations précises sur la stratégie que l'UL souhaite ainsi mettre en place et être destinataires des documents qui seront remontés au Ministère. »

Sa réponse avait été le 26 juin :

« J'avoue être gêné pour faire ce recensement et répondre aux demandes du Ministère avant la fin des travaux du groupe de travail UL concerné. La demande de délai faite au Ministère a été refusée. Il apparaît que dans l'établissement 430 personnes seraient éligibles aux concours réservés. Or en 2011, l'établissement a organisé 92 concours. Un rapide calcul montre que l'UL devrait donc réserver tous ses concours pendant les 4 prochaines années, ce qui n'est tout simplement pas imaginable. La DRH travaille donc pour le moment sur une hypothèse de 35 postes ouverts sur concours réservés. Les documents remontés au Ministère seront transmis aux membres du GT 'Contractuels'. »

Ces documents n'ont à ce jour pas été transmis. Nous souhaiterions pouvoir en disposer comme prévu.

Le DRH indique attendre les avis du CT interministériel pour répondre au prochain CT.

Oui



Nous souhaiterions également que nous soit transmise, comme demandé à de multiples reprises déjà depuis début 2012, une liste exhaustive des personnels contractuels en poste à l'UL, précisant dates de début et de fin de contrat, type de financement, statut, service/composante/plateforme... Une liste sera transmise mais sans date de contrat

8. **Mutations internes** : après avoir constaté quelques dysfonctionnements dans le cadre des mutations internes des BIATSS de l'UL serait-il possible de savoir s'il a été établi des procédures précises, dans ce domaine, dans le but d'unifier les pratiques applicables par tous les responsables de services et établir une égalité de traitement pour les personnels?

Très peu de problèmes pour les mutations où une procédure avait été mise en place. En revanche il y en a eu pour les concours. Voir l'une de nos questions diverses

### Questions diverses UNSA

#### 1. **Ordre du Jour du CT**

Peut-on numéroter l'ordre du jour du CT ?

Oui

#### 2. **Action sociale** :

Comment se fait-il que le plafond du Quotient familial pour l'aide complémentaire à la rentrée soit différent à l'UL et au Rectorat ?

Pas de réponse.

#### 3. **Recrutement BOE**

Le CT n'a pas été informé sur la mise en place de la procédure et le choix des postes. Pourquoi ?

Ce sont des choix qui ont été opérés l'an dernier dans les ex-établissements. Le CT sera informé des prochains.

#### 4. **Journée de rentrée**

Les Organisations Syndicales n'ont pas été informées, ni invitées, à la journée d'accueil des nouveaux personnels, ce qui est bien dommage. Pourrait-on avoir une liste des nouveaux arrivants afin de pouvoir les rencontrer ?

Oui.

#### 5. **Organigramme**

Il a, semble-t-il, été distribué aux nouveaux collègues mais pas aux agents déjà dans l'UL. Quand en aurons-nous un ?

Il est en cours d'écriture ou plus exactement de réactualisation. Un organigramme détaillé est aussi en cours de rédaction.

#### 6. **Concours**

Quelques problèmes ont attiré notre attention :

Deux exemples entre autres : un concours infructueux à l'aide au pilotage alors qu'il y avait « matière » à recruter ; une personne affectée à deux endroits puis une décision prise de l'affecter sur son deuxième vœu alors qu'on pouvait la nommer sur son premier, vu son rang de classement au concours.

En résumé, nous aimerions quelques éclaircissements sur les procédures ayant trait à l'organisation des concours et à l'attribution des postes.

F. Noël explique que d'ordinaire, quand des agents restaient sur leurs postes suite à concours, il y avait des conventions et des échanges qui s'instauraient entre composantes. Il faut dans ce cas-là que la composante donne son accord.

Il y a eu cette année 5 situations problématiques (5 lauréats techniciens) et certaines affectations n'étaient pas assez précises. Il ne reste plus qu'un cas à traiter.

La règle dorénavant c'est que les composantes qui veulent garder un agent doivent mettre le support correspondant au concours.

Le DRH ajoute qu'il n'y aura plus d'échange ou de convention possible. Les personnels passant un concours seront avertis qu'en cas de réussite, ils devront occuper le poste mis au concours.

## **7. CHS-CT**

A quelle date est prévu le premier CHS-CT ?

Il y a urgence et les questions diverses s'accumulent.

Le courrier contenant les convocations et l'ordre du jour est prêt, il attend la liste nominative des membres du CHSCT.

## **8. DRH**

Nous avons été visiter l'antenne de la sous-direction de la DRH à Lionnois.

Nous avons constaté dans certains bureaux un malaise et des dysfonctionnements au niveau de l'organisation de l'activité, pas de schéma organisationnel ni communicationnel clair : qui fait quoi comment avec quels moyens, etc. et une surcharge de travail. Des activités sont remontées des composantes en central mais les moyens humains n'ont pas accompagné cette remontée.

Quelles solutions avez-vous envisagé pour pallier tout cela ?

Anecdote : pourquoi faire tamponner « confidentiel » sur toutes les enveloppes contenant les fiches de paie à la sous-direction ? Les gestionnaires n'ont-elles pas mieux à faire ?

Certains collègues souhaiteraient une visite du Président. Nous transmettons le message.

Et plus globalement, l'éclatement de la DRH entre Lionnois et la Place Carnot est-il judicieux ? Il semble que cela rallonge lourdement certaines procédures.

F. Noël explique que Lionnois est un des sites où de nombreuses difficultés existent actuellement. Un changement de pratiques ajouté à des actes très importants et très chronophages (basculement de la paye, paramétrages à faire, fusion de bases de données...) crée un ensemble de contraintes très pesantes et très stressantes. Il indique, qu'ils sont conscients de la charge de travail et explique que c'est grâce au travail de ces agents que les salaires ont pu être versés.

74 personnes sont concernés pour l'heure, 12 de moins qu'au premier janvier ce qui n'est pas sans poser souci.

Le DRH est très conscient du problème et envisage de réunir des petits groupes pour discuter. La fusion d'Harpège est très délicate et les gestionnaires sont principalement des catégories C qui se retrouvent avec de lourdes responsabilités.

Il faut aussi rédiger le règlement intérieur du CT.

Fin de la séance à 13h45

Vos élus ont faim !!!!

